YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/AB/TB/DB

DECISION N° 98/62

OBJET :.Contrat d'engagement entre la Ville d'Yerres et la Compagnie « Ay! Caramba » représentant le groupe « Gogo Bando » se produisant à la « Clef de Si » le Vendredi 10 Avril 1998.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise le 10 Avril 1998 un concert au café musique « La Clef de Si »,

DECIDE

De signer un contrat d'engagement avec la Compagnie « Ay! Caramba » représentant le groupe « Gogo Bando », 1 rue Edmond Bonté 91130 RIS ORANGIS, afférent à l'organisation d'un concert, le 10 Avril 1998 à la « Clef de Si », pour un montant de 5 000 Francs.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au budget communal, exercice 1998, fonction 2, sous fonction 2514, nature 6228.

Fait à Yerres, le 23 Mars 1998

- 8 AVR. 1998

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN